

Comment créer un cycle de travail sur 2 semaines avec alternance semaine paire/impair ?

Il est parfois nécessaire de créer des cycles sur 2 semaines, où les jours travaillés et jours chômés ne sont pas identiques 1 semaine sur 2, pour des personnes à temps partiel par exemple. (Etapas pour la création d'un cycle de travail reprises [ici](#))

Cela implique de prendre en compte l'alternance des semaines paires et semaines impaires dans le calendrier annuel lors de l'initialisation du cycle.

D'une manière générale, en conditions normales, un cycle avec semaine paire et impaire doit toujours être créé en « **Spécifique à l'utilisateur** », et ensuite affecté à l'utilisateur avec une date d'effet.

Rendez-vous sur la fiche utilisateur : **Paramétrage > Gestion > Utilisateurs, rubrique Calendrier, onglet Cycles de travail**

Lors de l'[affectation à l'utilisateur](#):

Ajouter



Date d'effet *



05/06/2023

Cycle *

80%-35H-7-7-0-7-7-0-0-7-7-7-7-0-0-0

Date d'initialisation de la séquence



05/06/2023

Enregistrer

1. Renseignez la **date d'effet** = elle permet d'afficher le démarrage de la prise en compte dans l'affichage du Calendrier,
2. Sélectionnez le **cycle** spécifique créé,
3. Renseignez la **date d'initialisation de la séquence** = elle permet de donner le rythme des journées de travail et du nombre d'heures à effectuer chaque jour de la semaine (d'où l'importance que le jour 1 de la grille horaire corresponde à un lundi et de contrôler s'il s'agit d'une semaine paire ou impaire).

Si le cycle débute sur une semaine impaire → La date d'initialisation de la séquence doit être située sur le lundi de la semaine de la date de l'affectation du cycle.

Si le cycle débute sur une semaine paire → La date d'initialisation de la séquence doit être située

sur le lundi suivant la date d'affectation du cycle.

Spécificité pour les années avec 53 semaines :

Lors des années possédant 53 semaines, il va être nécessaire de créer une nouvelle affectation de cycle de travail sur l'année N+1 si l'année N comporte 53 semaines.

Exemple pour l'année 2020, il a été nécessaire d'ajouter une affectation de cycle à l'utilisateur au 01/01/2021 avec une date d'initialisation de la séquence au lundi 4 janvier 2021, qui est le lundi de la semaine 1 de l'année 2021 :

Ajouter



Date d'effet *



01/01/2021

Cycle *

80%-35H-7-7-0-7-7-0-0-7-7-7-0-0-0

Date d'initialisation de la séquence



04/01/2021

Enregistrer

de cette façon les semaines 53 et 1 sont bien des semaines impaires de 5 jours travaillés dans l'affichage du calendrier de l'utilisateur.

From:

<https://manuel.ohris.info/> - Documentation oHRis

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/parametrage_general:gestionnaire_cycle_semaine_paire_impair

Last update: 2024/04/05 13:45

